

Electricité : contre l'installation des capteurs Linky et Gazpar - "BIG DATA is watching you"

lundi 23 janvier 2017, par [L'HOMME Stéphane](#), [VALLEREY Elodie](#) (Date de rédaction antérieure : 23 janvier 2017).

Sommaire

- [Alerte aux compteurs communica](#)
- [La VRAIE explication du \(...\)](#)
- [L'Allemagne renonce à la \(...\)](#)
- [Refus des compteurs d'électric](#)

Alerte aux compteurs communicants !

Ces compteurs menacent notre santé et nos libertés... ... sans pour autant apporter les avantages annoncés !

Depuis quelques semaines, ErDF installe en France les compteurs électriques communicants « Linky ». Dans le cadre d'une grande campagne de communication, l'entreprise prétend que ces compteurs seraient « intelligents » et apporteraient aux usagers de nombreux avantages. GrDF (avec le compteur « Gazpar ») et les fournisseurs d'eau préparent aussi leurs propres compteurs communicants, avec les mêmes arguments promettant un monde merveilleux, connecté et si pratique... Mais la réalité est bien différente !

D'abord un désastre écologique

Il est parfaitement injustifiable de se débarrasser de plus de 80 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) en parfait état de marche. Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie.

Or les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans, contrairement aux Linky, Gazpar et compagnie qu'il faudra remplacer, à nouveau à grands frais, dans moins de 20 ans. L'aventure des compteurs communicants commence donc par un véritable désastre écologique...

Des vertus absentes

Pour les énergies renouvelables ? Non !

Les compteurs communicants seraient « indispensables » pour intégrer les énergies renouvelables. Or l'Allemagne, où il y a immensément plus d'énergies renouvelables qu'en France, a annulé le déploiement des compteurs communicants [Voir ci-dessous]

Pour avoir des factures précises ? Non (pas plus qu'actuellement) !

Ces compteurs permettraient aussi d'avoir des factures correspondant aux consommations réelles et non à de simples estimations. Mais, depuis longtemps, chacun peut communiquer ses consommations aux fournisseurs, par téléphone ou Internet, pour avoir des factures précises.

Pour faire des économies d'énergie . Non ?

Gazpar et Linky permettraient de « faire des économies d'énergie ». Mais les études avancées peinent à convaincre : GrDF évoque un infime 1% d'économies, probablement pour ne pas reconnaître que le vrai chiffre est zéro.

Quant aux ménages dotés de compteurs électriques communicants, une étude citée par la Commission de régulation de l'énergie [1] parle de 10% d'économies au début, tombant à 5% après 4 mois, et un retour à la normale au bout de 6 petits mois. C'est un biais bien connu des chercheurs : les personnes modifient leur comportement justement du fait de leur participation à cette expérience, avant que la vie ne reprenne son cours normal quelques temps plus tard...

Pour faire baisser nos factures ? Au contraire !

Non seulement Linky ne permettra pas d'économies mais, au contraire, de nombreux foyers vont devoir prendre un abonnement plus élevé et donc payer plus cher. En effet, malgré les dénégations d'ErDF, les compteurs communicants disjonctent plus vite, comme rapporté par *l'Est Républicain* [2] dans les zones déjà dotées, obligeant les usagers à souscrire à des abonnements plus élevés.

Le danger avéré des ondes électro-magnétiques

Concernant la santé, on ne peut que constater les similitudes troublantes avec des dossiers dramatiques comme l'amiante, le nucléaire, le tabac, les pesticides : de nombreuses études mettent en lumière les risques quand d'autres, souvent initiées ou financées par les industriels, « prouvent » le contraire.

Ce n'est que des années, voire des décennies plus tard, que la vérité ne peut plus être niée devant l'explosion du nombre de cancers, leucémies et autres maladies gravissimes.

Or, le moins que l'on puisse dire est qu'il existe un très fort doute sur la prétendue innocuité des ondes électromagnétiques qui sont d'ailleurs classées « cancérigènes possibles » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Il n'est donc pas utile de « batailler » indéfiniment avec ErDF et les autres promoteurs des compteurs communicants : nous ne voulons pas servir de cobayes pour voir si, dans 5 ou 8 ou 15 ans, nous avons effectivement des cancers et des leucémies !

Linky nous renvoie dans les grottes !

D'ores et déjà, le nombre de personnes devenant subitement électro-sensibles s'accroît de façon dramatique. D'abord considérées comme « dérangées mentalement », ces personnes sont aujourd'hui si nombreuses que le phénomène ne peut plus être nié. Comble de l'absurde, ces technologies dites « de pointe », relevant de la plus grande « modernité », font que des gens tentent de trouver refuge dans des grottes ou au fond des bois, le plus loin possible des antennes et autres compteurs « communicants », qui nous renvoient finalement à l'âge de pierre.

Compteurs communicants : CPL et téléphonie mobile !

L'installation massive de compteurs communicants, si elle se poursuit, va démultiplier l'exposition

de la population et le nombre d'électro-sensibles. Le compteur électrique Linky génère des données diffusées par la technologie du CPL (Courant porteur en ligne) qui crée des rayonnements électromagnétiques dans tout le logement car les fils électriques, non prévus pour cet usage, ne sont pas blindés.

Les informations convergent ensuite vers le transformateur de quartier d'où elles sont réexpédiées par GRPS, c'est-à-dire par la téléphonie mobile, soumettant les riverains à de nouvelles ondes. Il en est de même des compteurs communicants de gaz (Gazpar) et d'eau qui expédient directement leurs informations par ondes radio vers des antennes situées à proximité ou sur les habitations.

Les opérateurs se sont par ailleurs alliés avec des entreprises préparant l'avènement des « objets connectés » : vous aurez bientôt la possibilité - payante bien sûr - de connecter à Internet votre brosse à dent, vos chaussures, votre pot de confiture... Ces options absurdes seront rendues possibles, dans un grand « bain » d'ondes électromagnétiques, par la pose des compteurs communicants dont le pointage de nos consommations va devenir une activité secondaire [3]

Mise en cause des libertés publiques

Mais ce n'est pas tout : la mise en cause de notre santé se double aussi de celle de nos libertés. Explication : il est acceptable que nos fournisseurs sachent, tous les deux mois ou au pire tous les mois, combien nous avons consommé d'électricité, de gaz ou d'eau, globalement durant la période concernée. Par contre, il est injustifiable que ces sociétés connaissent nos consommations tout au long de la journée, ainsi que l'utilisation quotidienne de nos objets, car cela leur donnera d'innombrables informations sur nos vies privées, à commencer par notre présence ou absence du lieu de logement.

Et ces données seront bien entendu récupérables par les autorités, sans même obtenir l'aval d'une instance judiciaire, dès lorsque l'on est comme actuellement sous le règne de l'état d'urgence, en attendant de passer à l'état de siège. L'Histoire a montré que, lorsque les circonstances le leur permettent, des gens qui se prétendaient démocrates n'hésitent pas à se transformer en impitoyables autocrates sous prétexte de « sauver la patrie ». La mise en place de compteurs communicants donnera à ces personnes des outils de surveillance généralisée de la population, et en particulier des opposants, des militants pour les droits et libertés.

La solution :

refuser les compteurs communicants... ... et garder les compteurs actuels !

Les citoyens doivent donc refuser les compteurs communicants pour préserver leur santé, leurs libertés, les finances publiques et l'environnement. Le refus individuel est possible, la pénalité financière (1500 euros) envisagée n'ayant finalement pas été votée par les parlementaires. Mais, lorsque les compteurs sont accessibles depuis la rue ou dans les locaux techniques d'habitations collectives, les opérateurs ne se gênent pas pour installer les compteurs communicants malgré l'opposition des habitants.

La solution la plus efficace est donc que ce soient les communes qui refusent le remplacement des compteurs. Il se trouve en effet que ce sont les collectivités territoriales - et non ErDF - qui sont propriétaires des compteurs d'électricité, elles ont donc toute latitude pour refuser la mise en place des Linky.

C'est différent pour les compteurs de gaz et d'eau, dont les collectivités ne sont généralement pas propriétaires mais, par contre, GrDF et les autres opérateurs ont besoin de l'accord de la commune pour installer du matériel (antennes, concentrateurs) : il suffit donc de répondre négativement pour

bloquer le projet.

Des dizaines de communes ont déjà refusé les compteurs communicants [4], de nombreuses autres s'apprêtent à rejoindre ce front du refus, d'innombrables personnes refusent de voir leur santé et leur vie privée atomisées.

Cette affaire semble synthétiser tous les travers de notre société : des « élites » européennes, nationales, industrielles, ont décidé arbitrairement d'entrer chez nous pour remplacer nos compteurs et nous soumettre à leurs intérêts industriels et financiers. L'expression de la dignité des citoyens passe par le refus net des compteurs communicants.

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal de Saint-Macaire (Gironde)

Commune ayant pris position contre les compteurs communicants

La VRAIE explication du programme Linky

Les « justifications » du programme Linky ne sont en réalité que des prétextes qui ne tiennent absolument pas debout : aucune économie d'énergie (au contraire, des abonnements plus chers [5]), aucun besoin pour les énergies renouvelables (l'Allemagne qui les développe bien plus que la France a annulé son programme de compteurs communicants), etc.

Mais alors, quelle est la véritable explication de la mise en place de ce programme ? Elle est illustrée de façon édifiante par une récente interview de Philippe Monloubou, le grand chef d'Enedis [6]. Tout est pratiquement dit dès le titre, qui n'est autre qu'une citation de M. Monloubou :

PHILIPPE MONLOUBOU [ENEDIS, LE GDF]
**"Enedis est un opérateur big data qui
gèrera bientôt 35 millions de capteurs"**

Pour ce genre de personnages, la comptabilisation de nos consommations n'est plus qu'une activité parfaitement subalterne (qu'ils continueront bien sûr à assurer car elle leur rapporte pas mal d'argent : notre argent). Ce qui les fait vibrer, c'est tout autre chose, c'est la nouvelle guerre mondiale du numérique, celle des données : celle du **Big data**.

Il s'agit en particulier de créer de gigantesques bases de données dans lesquels nous (anciennement *usagers*, d'abord rabaissés au rang de *clients*, et désormais réduits au statut de *produits*) figurons tous, et qui contiennent d'innombrables données sur nos vie, nos habitudes, nos modes de consommation, nos capacités financières, etc.

Et, précisément, les compteurs communicants vont être les « parfaits » outils d'élaboration de ces bases de données. D'ailleurs, relisez bien la citation de M. Monloubou : est-ce que quelque chose ne vous choque pas ? Regardez bien, ce monsieur ne parle pas de **compteurs** mais de **capteurs**.

Tout est dit : pour Enedis, les 35 millions de Linky qui doivent nous être imposés (si nous nous laissons faire) ne sont plus des compteurs mais des capteurs : leur véritable justification est bel et bien de capter toutes les informations possibles et imaginables sur nous.

Dès 1948, dans son roman *1984*, Orwell prévoyait une société totalitaire capable de surveiller les gens chez eux par l'intermédiaire d'un système vidéo présent dans tous les logements, avec un slogan en forme d'avertissement et de menace : « *Big brother is watching you* ».

Nous y voilà même si, contrairement à ce qui est prétendu dans une vidéo truquée, le compteur Linky ne possède pas de caméra : il n'en a en réalité pas besoin pour tout savoir sur nous. Orwell avait tout prévu, à un détail près : aujourd'hui, avec Linky, « *BIG DATA is watching you* ».

* <http://refus.linky.gazpar.free.fr/bigdata-linky.htm>

L'Allemagne renonce à la généralisation du compteur intelligent

Le 9 février, le ministère allemand de l'Economie a annoncé que les compteurs intelligents ne seraient rendus obligatoires que pour les foyers fortement consommateurs d'électricité. Une position à contre-courant des directives de l'Union européenne en la matière.

L'Allemagne n'a jamais vraiment été séduite par le compteur intelligent ou « *smart meter* ». Elle assume aujourd'hui sa position, quitte à s'attirer les foudres de l'Union européenne.

Le 9 février, le ministère allemand de l'Economie et de l'Energie a confirmé dans son paquet législatif sur les « *smart grids* » (réseaux intelligents) que seuls les foyers consommant plus de 6 000 kilowattheures (kWh) par an seraient contraints d'installer un compteur intelligent.

La moyenne annuelle de consommation électrique des foyers allemands ayant été évaluée à 3 500 kWh, on comprend donc que l'obligation d'équipement ne va concerner qu'une minorité de ménages outre-Rhin. Le ministère explique s'être basé sur une analyse coût-avantage de cette technologie, censée renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments en maîtrisant notamment la consommation électrique, de gaz et d'eau.

Dans les faits, il a repris les conclusions d'une étude du cabinet d'audit EY (ex-Ernst & Young), mandaté par le gouvernement fin 2013, qui stipule que l'adoption massive de nouveaux compteurs n'est pas dans l'intérêt du consommateur allemand.

Ce renoncement au déploiement généralisé des compteurs intelligents devra être assumé par Berlin auprès de l'Union européenne, qui a imposé aux Etats membres, par une directive de 2009, d'équiper au moins 80% des foyers en compteurs intelligents d'ici à 2020.

En France, on continue de croire aux avantages d'une généralisation. Un objectif de 90% des foyers équipés en compteurs communicants « Linky » a été fixé pour 2021, soit 35 millions d'unités installées.

Elodie Vallerey

* LE MONITEUR.FR. Publié le 13/02/15 à 16h49 :

<http://www.lemoniteur.fr/article/l-allemande-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent-27503537>

Refus des compteurs d'électricité Linky : attention aux mensonges d'Enedis !

- Non, vous n'allez pas payer le compteur, ni une somme mensuelle, ni une amende, ni avoir l'électricité coupée, etc
- Harcèlement téléphonique ou physique par Enedis : défendez-vous !

Dans la France entière, les citoyens sont de plus en plus nombreux à refuser les compteurs communicants, à commencer par le fameux Linky (compteur d'électricité). En particulier, plus de la moitié des compteurs d'électricité du pays sont situés dans les logements et beaucoup de gens savent désormais qu'ils sont alors en position de force : même si vous n'êtes que locataire, la Loi vous protège, vous pouvez refuser l'accès de votre logement aux installateurs.

Face à cette situation qui leur échappe, les dirigeants de l'industriel Enedis (ex-ErDF, ex- service public) et ses sous-traitants (payés au nombre de compteurs posés) diffusent des rumeurs, y compris par courrier officiel, pour tenter d'intimider les citoyens et les pousser à ouvrir d'eux-mêmes leur porte. Voici quelques exemples de ces mensonges.

« Si vous refusez le compteur Linky, vous allez payer une amende » : FAUX

Les industriels avaient effectivement fait pression pour intégrer dans la Loi de transition énergétique une amende de 1500 euros en cas de refus du Linky mais, de toute évidence de peur de se mettre leurs électeurs à dos, les parlementaires n'ont pas voté cette disposition.

« Si vous refusez le compteur Linky aujourd'hui alors qu'il n'est pas facturé, on vous l'imposera plus tard et vous devrez alors le payer » : FAUX

La facturation d'un compteur d'électricité à un particulier est tout simplement impossible car les compteurs (mais aussi la gestion et l'entretien des lignes électriques et autres installations de distribution) sont payés par une partie de nos factures d'électricité (environ 40% du montant), le TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Cet argent n'appartient pas à Enedis, c'est celui des citoyens, lesquels ne peuvent être contraints de payer quelque chose qui est déjà payé par leurs factures.

« Si vous refusez le compteur Linky, vous devrez payer une somme mensuelle » : FAUX

Dans un récent courrier, Enedis se permet même d'annoncer « une facturation dont les modalités précises (prix notamment) sont en cours de définition par les autorités publiques. ». Par ailleurs, la Commission de régulation de l'énergie évoque dans un de ses rapports une somme de 19 euros mensuels. Mais aucune disposition de ce genre n'a été votée, il ne s'agit à nouveau que de rumeurs destinées à effrayer les citoyens. Et même si un futur gouvernement voulait mettre une telle mesure en œuvre, il lui faudrait faire adopter une loi qui ne manquerait pas d'être immédiatement attaquée en justice : pour introduire une différence de traitement entre les usagers, encore faudrait-il pouvoir prouver qu'un usager doté d'un compteur ordinaire coûte plus cher qu'un usager « linkysé »... alors que c'est probablement l'inverse qui est vrai ! De toute façon, plus nous serons nombreux à refuser le compteur malfaisant Linky, moins Enedis et les politiciens pourront mettre en place des mesures de rétorsion.

« Si vous refusez le compteur Linky, nous allons vous couper l'électricité » : FAUX

Les acquis sociaux sont peu à peu remis en cause mais, à ce jour, il reste heureusement encore extrêmement complexe en France de couper l'électricité à des habitants. C'est encore plus improbable, et illégal, si c'est sous forme de rétorsion. Attention cependant : pour intimider les citoyens, il arrive que les installateurs de Linky tentent de bidouiller votre système électrique pour vous couper l'électricité, ou vous menacent de le faire. Si jamais cela vous arrivait, déposez immédiatement une plainte (au bureau de police ou à la gendarmerie le plus proche), avertissez les médias locaux : nous ne sommes pas encore en dictature et les milices d'Enedis ne peuvent tout se permettre ! Exigez aussi l'intervention de votre maire : même s'il n'a pas le courage de s'opposer au déploiement des compteurs Linky, il se doit de protéger ses administrés.

« Si vous avez des panneaux photovoltaïques, vous êtes obligé de prendre le Linky » (ou, variante, « un décret est en préparation pour vous y obliger ») : FAUX

Vos contrats avec EDF ou un autre fournisseur sont en cours, en bonne et due forme, sans qu'ils n'évoquent de compteur Linky. Ces contrats ne peuvent être modifiés unilatéralement. Attention donc si l'on vous propose de signer un nouveau contrat « mis à jour » : cette mise à jour concernera probablement Linky ! Ne signez rien, gardez vos contrats en cours...

ATTENTION : HARCÈLEMENT TÉLÉPHONIQUE VOIRE PHYSIQUE

Pour tenter de faire craquer les citoyens lucides et courageux qui refusent les compteurs Linky, les installateurs s'autorisent souvent à les harceler par téléphone : jusqu'à 30 appels par jour ! Si cela vous arrive, notez soigneusement les jours, heures et minutes des appels, dites à votre interlocuteur que vous allez porter plainte et, si le harcèlement continue, faites le réellement, au commissariat ou à la gendarmerie, et écrivez au procureur de la République : ces méthodes sont illégales et condamnées par la loi. N'hésitez pas non plus à appeler les médias locaux, mais là aussi à exiger l'intervention de votre maire.

Faites de même si les gens d'Enedis viennent chez vous, se montrent insistants, menaçants, insultants. Filmez (ou faites filmer par un voisin) ces agissements indignes.

CONCLUSION

En évoquant dans ses récents courriers « la mise en place d'une prestation résiduelle de relève à pied, facturée aux consommateurs qui ne seront pas équipés de compteurs évolués de leur fait, une fois leur zone de déploiement saturée, et après plusieurs relances », ENEDIS avoue que les refus sont tellement nombreux qu'il faudra bien s'y adapter de façon permanente. Continuons à être toujours plus nombreux à refuser les compteurs communicants (Linky, Gazpar et cie), nous n'aurons pas de « prestation » mensuelle à payer ni d'autres mesures de rétorsion, et nous protégerons nos libertés et notre santé.

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Notes

[1] <http://bit.ly/1K6gDEm>

[2] <http://bit.ly/1TjMweA>

[3] <http://bit.ly/1P6MLXn>

[4] <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

[5] <http://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2016/01/23/nancy-linky-fait-disjoncter-le-por-te-monnaie>

[6] <http://www.journaldunet.com/economie/energie/1181724-philippe-monloubou-enedis-erdf-est-un-operateur-de-big-data/>